

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Balcer, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 66*), en date du 14 mars 1960, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 28 janvier 1959 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan, au sujet de l'aménagement d'un barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan.

Par M. Harkness, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office des produits agricoles pour l'année terminée le 31 mars 1960, conformément à l'article 7 de la Loi sur l'Office des produits agricoles, chapitre 4 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. Harkness,—Rapport (en français et en anglais) concernant les conventions conclues sous le régime de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles pour l'année terminée le 31 mars 1960, conformément à l'article 7 de ladite loi, chapitre 5 des Statuts révisés du Canada (1952).

A dix heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur,

ROLAND MICHENER